

PIERRELATTE

CONSEIL MUNICIPAL La ville recule pour faire avancer le projet d'extension de la zone commerciale

La mairie veut relancer la Croix-d'Or

Au point mort depuis des années, la zone commerciale de la Croix-d'Or va-t-elle enfin pouvoir s'agrandir ? La mairie semble vouloir mettre toutes les chances de son côté. Le conseil municipal a voté mardi soir une délibération qui revient sur certaines dispositions de la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de décembre 2009.

Pierrelatte. «On ne peut pas dire que tout est réglé, mais on avance» explique le maire, Yves Le Bellec. «Après une opposition frontale, on est passé à une phase de concertation. L'investisseur et les propriétaires des terrains se sont rencontrés» confirme-t-il.

Un magasin Intermarché ?

La ville renonce notamment à une route qu'elle voulait créer entre le Nord de la zone et l'avenue Pierre-de-Coubertin. «Cette décision est prise dans l'intérêt général. Nous allons aussi donner priorité au développement de l'habitat» précise Yves Le Bellec. Un promoteur lyonnais pré-

voit de construire 8000m² de surfaces commerciales sur les terres agricoles qui courent en deux la zone de la Croix-d'Or, entre Carrefour Market et Sport 2000. Il annonce 10 millions d'€ d'investissement, une quarantaine d'emplois, plusieurs grandes enseignes et même une deuxième grande surface qui pourrait être un magasin Intermarché.

Deux ronds-points

A l'occasion du vote de cette délibération, le maire a annoncé mardi soir que le rond-point de la Croix-d'Or sera aménagé en 2012. Celui de la route de La Garde-Adhémar devrait être réalisé en 2013. De nouvelles entreprises



Les élus ont fait marche arrière pour débloquer le projet.

vont s'installer sur la zone des Tomples. La vente des terrains a été entérinée par le conseil municipal. Salvarem qui travaillait dans le secteur du développement nucléaire a choisi de s'implanter durable-

ment à Pierrelatte avec une centaine d'emplois, ainsi que Millennium (20 emplois) et Nuvia travaux spéciaux qui va transférer à Pierrelatte ses ateliers (10 emplois).

LUC CHAILLOT

«Tout n'est pas réglé»

Cette révision était à l'origine d'un conflit avec le propriétaire de la parcelle qui bloquait l'extension de la zone commerciale. La municipalité fait donc marche arrière dans le bras de fer qu'il opposait à ce